

Novembre 2022

EDITO

Cette année encore, les dégâts liés aux campagnols terrestres touchent une grande partie de notre territoire, avec des zones très impactées et une période automnale qui a débuté avec des conditions climatiques exceptionnelles. Face à cette situation, la profession agricole a demandé au FMSE de mettre en place le dispositif d'indemnisation des pertes pour les agriculteurs engagés en contrat de lutte.

Pour être efficace, la lutte doit être précoce, collective et raisonnée. Il est donc nécessaire de bénéficier d'un panel large de méthodes complémentaires. Concernant la lutte directe, les agriculteurs bénéficient d'une autorisation dérogatoire permettant l'utilisation de 2kg de Ratron GW supplémentaires durant cette fin d'année.

La surveillance biologique des populations n'est pas un moyen de lutte mais elle permet d'orienter et d'optimiser les plans de lutte. En effet, pour que les moyens mobilisés soient efficaces, ils doivent être utilisés au bon endroit et au bon moment. Cette newsletter vous propose un zoom sur la surveillance et son déploiement sur l'ensemble de notre territoire. L'application mobile développée par VetAgro Sup permet d'obtenir des données fiables, régulières et à une échelle fine pour suivre l'évolution des populations de campagnols et conseiller au mieux les agriculteurs. A terme, une méthode unique sera utilisée sur l'ensemble du Massif central.

Richard RANDANNE

Vice-Président de la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme

Elu référent Campagnols pour le SIDAM

ZOOM SUR L'ACTUALITE

UNE NOUVELLE AUTORISATION DEROGATOIRE POUR LE RATRON GW

Les conditions climatiques exceptionnelles au début de la période automnale ont engendré une pousse de l'herbe tardive qui a favorisé le maintien des populations de campagnols terrestres. En conséquence, et suite à des échanges entre le Ministre de l'Agriculture et les responsables professionnels, un renouvellement de l'autorisation dérogatoire pour l'utilisation du Ratron GW a été accordé.

La présente décision autorise du 5 novembre 2022 au 5 mars 2023, l'application manuelle ou mécanisée de 6kg/ha/an de Ratron GW. Il s'agit de pouvoir réaliser un traitement supplémentaire à la dose maximale de 2kg/ha au minimum 3 mois après le précédent passage.

UN COMPLEMENT A L'AIDE D'URGENCE VERSE PAR LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Face aux dégâts subis en 2021, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a attribué une aide d'urgence aux agriculteurs les plus impactés et qui ont fait face à une importante perte de trésorerie dans le Cantal, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme et l'Ardèche. Début 2022, une liste complémentaire d'une centaine de communes éligibles a été publiée. Ce sont ainsi plus de 420 000€ qui ont été versés à 198 exploitations supplémentaires. Ce dispositif a été renforcé pour les Jeunes Agriculteurs et les Nouveaux Installés.

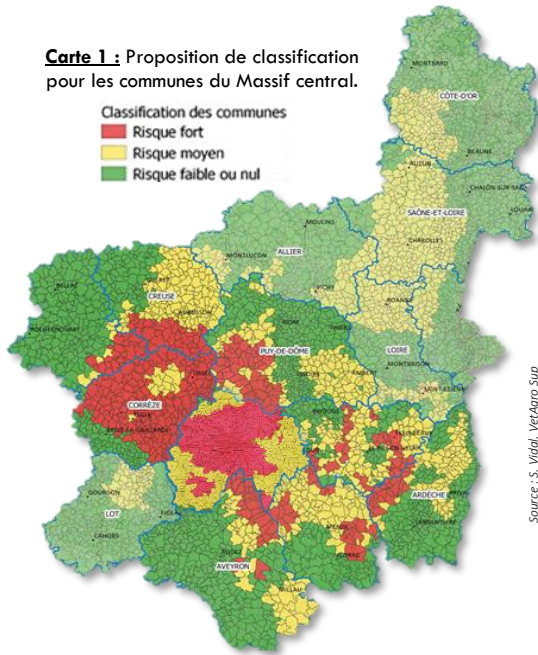
ZOOM THEMATIQUE

LA SURVEILLANCE BIOLOGIQUE DU TERRITOIRE – UN OUTIL POUR UNE LUTTE PRECOCE –

Pour lutter précocement, il est essentiel de connaître la phase du cycle de pullulation dans laquelle chaque territoire se situe. Pour cela, un suivi régulier des populations est nécessaire et rendu possible grâce à l'application mobile développée par VetAgro Sup.

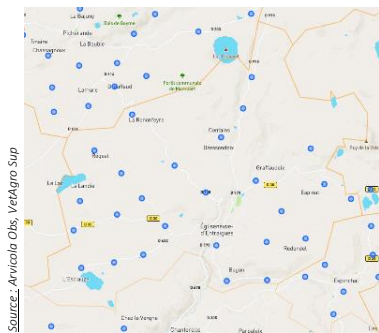
Une classification des communes a été établie afin de prioriser la surveillance biologique des territoires.

Carte 1 : Proposition de classification pour les communes du Massif central.



Dans les départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, du Cantal et de l'Ardèche, la surveillance est mise en place de façon prioritaire dans les **communes rouges**, considérées à risque élevé car le ratio STH*/SAU** est supérieur à 85%, et dans certaines **communes jaunes** où le ratio STH*/SAU est supérieur à 50%. Les communes vertes, théoriquement peu impactées, ne sont actuellement pas suivies.

Dans les 350 communes actuellement surveillées, plus de 3500 balises virtuelles ont été positionnées.



Carte 2 : Répartition des balises dans une commune du Puy-de-Dôme.

Pour réaliser cette surveillance, un réseau d'observateurs est mobilisé. Chaque membre se voit attribuer un certain nombre de communes à surveiller. Ainsi, à chaque automne et chaque printemps, ils disposent de quelques semaines pour se rendre sur chacune de ces balises.

Pour chaque point, une note entre 0 et 5 est attribuée via l'application mobile Arvicola Obs pour les populations de campagnols terrestres et une note entre 0 et 3 pour les taupes correspondant à l'abondance des indices de présence frais présents dans les parcelles autour du point d'observation.

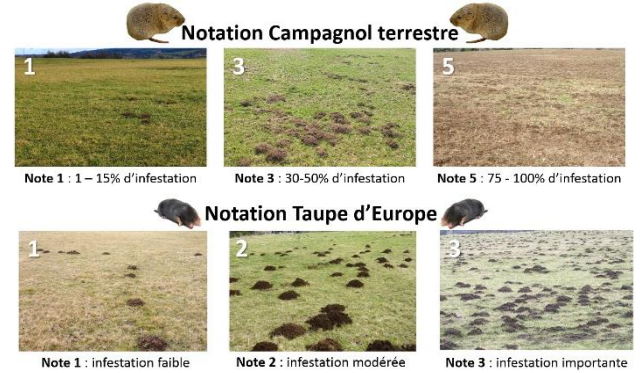


Figure 1 : Echelles de notation des populations de taupes et de campagnols

Le réseau d'observateurs est constitué différemment en fonction des départements : les agents des chambres d'agriculture, le réseau des FREDON/FDGDON, l'EDE, certaines communautés de communes, etc. En 2021 et en 2022, ces observations sont rendues possibles grâce à un financement accordé par la région AURA.

A la suite des deux sessions de surveillance, des cartes sont produites par département permettant de suivre au fil des ans l'évolution des pullulations et ainsi de pouvoir déterminer la phase du cycle dans laquelle chaque territoire se situe.

QUEL APPORT POUR LES AGRICULTEURS ?

Les outils de lutte contre le campagnol disponibles pour les agriculteurs sont de différents types et leur efficacité varie en fonction des conditions d'application. Par exemple, la lutte directe (piégeage et lutte chimique) est efficace et possible uniquement lorsque les populations sont en basse densité ou en déclin et la régénération des prairies par sursemis est fortement déconseillée en période de croissance ou de pic.

Ainsi, une surveillance régulière des populations permet d'avoir un suivi pluriannuel afin d'identifier le démarrage de la phase de déclin ou de croissance, ce qui permet d'optimiser l'efficacité des plans de lutte mis en place par les agriculteurs. Cette

** Surface agricole utile

*Surface toujours en herbe

surveillance étant mise en place à large échelle, elle permet aux éleveurs d'identifier les zones de démarrage sur un territoire plus large que celui de leur exploitation et donc d'identifier les parcelles sur lesquelles la lutte doit être mise en place de façon prioritaire afin de limiter la propagation des individus sur les parcelles voisines.

De façon plus indirecte, ces cartes sont également mobilisées pour mettre en avant l'impact de ce rongeur sur les territoires et l'activité agricole, notamment pour l'obtention de financements ou d'aides d'urgence pour les agriculteurs.

LE DEPLOIEMENT DE L'APPLICATION MOBILE DANS LE MASSIF CENTRAL

Le déploiement de cet outil numérique pour réaliser la surveillance est en cours sur l'ensemble du Massif central.

Auvergne-Rhône-Alpes

Le Puy-de-Dôme, l'Ardèche, la Haute-Loire et le Cantal, sont les premiers départements à avoir expérimenté cet outil en 2018.

Bourgogne-Franche-Comté

Dans le Jura et le Doubs, la surveillance était historiquement mise en place par la méthode du score communale. Aujourd'hui, l'application mobile permet d'obtenir des données à une échelle territoriale plus fine. L'objectif est d'atteindre une couverture totale du territoire au printemps 2023.

Ce déploiement est rendu possible grâce au travail de 4 observateurs et un financement de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté.

Occitanie

Les départements de la Lozère et de l'Aveyron travaillent également sur la mise en place de cet outil. Deux zones en Aveyron ont été sélectionnées : l'Aubrac et le Lévezou, ainsi que deux zones en Lozère : l'Aubrac et la Margeride. Au total, ce sont 330 balises qui ont été implantées sur 10 communes dans l'Aveyron (sur les 23 communes classées à haut risque) et plus de 200 balises implantées en Lozère dans 11 communes (sur les 19 communes rouges). La sélection et le nombre de communes ciblées s'est vu limité par le faible nombre d'observateurs.

Douze observateurs en Aveyron et six en Lozère ont souhaités s'impliquer dans cette surveillance. Il s'agit principalement d'agriculteurs mais également de salariés de structures agricoles (Chambre d'agriculture, coopérative, prestataire de service et semencier) sans indemnisation du temps passé. Ces observateurs ont été formés sur le terrain à l'utilisation de l'application afin de réaliser une

première campagne de surveillance, mise en place au début de l'été.

Grâce à ce travail, on peut observer que sur les territoires surveillés dans l'Aveyron, le pic de pullulation semble atteint depuis 2 ou 3 ans alors qu'en Lozère la phase de déclin semblerait s'amorcer. Cependant un suivi régulier des populations est nécessaire pour pouvoir confirmer ces premiers résultats.

Actuellement la mobilisation des départements du Massif est forte pour déployer cet outil mobile et structurer un réseau d'observateurs pérenne. Cependant, chaque département adapte son organisation en fonction de ses spécificités. Par exemple, en Haute-Loire les observateurs sont volontairement peu nombreux, en Lozère et en Aveyron il a été décidé de faire appel aux agriculteurs afin d'étoffer le réseau alors que dans d'autres départements ils ne sont pas directement mobilisés. Cependant, l'objectif de cet outil est de s'adresser avant tout aux éleveurs, pour les accompagner et leur permettre d'améliorer l'efficacité de leur plan de lutte.

Contacts

FDGDON 15	Pierre Lestrade 04 71 45 55 56 fdgdon15@fredon-aura.fr
FDGDON 43	Frédérique Joffre 04 71 02 97 22 fdgdon43@fredon-aura.fr
FDGDON 63	Sandrine Laffont 04 73 42 15 83 fdgdon63@fredon-aura.fr
FREDON AURA	Catherine Prave 04 74 86 40 68 catherine.prave@fredon-aura.fr
FREDON OCCITANIE	Barbara Joncour b.joncour@fredon-occitanie.com
FREDON NA	Olivier Gaillard 06 37 37 84 85 olivier.gaillard@fredon-na.fr
FREDON BFC	contact@fredonbfc.fr

Coralya VULLION

Animation et coordination de la lutte contre le campagnol terrestre dans le Massif central

SIDAM

9 Allée Pierre de Fermat 63170 Aubière
Tel. : 04 73 28 78 51 / 06 47 81 09 68

sidam@aura.chambagri.fr

<https://www.sidam-massifcentral.fr/>